

**2 place de la mairie**  
**71960 VERGISSON**

téléphone 03 85 35 83 96  
[mairie-vergisson@wanadoo.fr](mailto:mairie-vergisson@wanadoo.fr)  
web : [vergisson.com](http://vergisson.com)

## **COMPTE RENDU DE SEANCE ORDINAIRE** **DU 03/04/2018**

*Suivant l'article L 2121-25 du CGCT*

*Suivant l'article L 2121-26 le procès-verbal du secrétaire de séance peut être communiqué sur demande*

Le à 19 h 30, en mairie de Vergisson, s'est réunis sous la présidence de Mr Roger LASSARAT :

- Mmes et Mrs Roger LASSARAT, Anne BROCHETTE, Eve REY, Laurent COLPART, Gisèle MEUNIER, Eric FOREST

**Pouvoirs : de Didier VEILLITH remis à Anne BROCHETTE, de Lionel LAUER remis à Laurent COLPART**

### **N° 2018 - 08 ► Compte administratif et compte de gestion 2017 : auberge des deux roches**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 de l'auberge des 2 roches, conforme au compte de gestion 2017 dressé par le trésorier. Ils n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

### **N° 2018 - 09 ► Compte administratif et compte de gestion 2017 : Commune**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2017 de la commune, conforme au compte de gestion 2017 dressé par le trésorier. Ils n'appellent ni observation, ni réserve sur la tenue des comptes.

### **N° 2018 - 10 ► Résultats du CA Commune 2017 : affectation**

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 178 588.53 €
- un déficit d'investissement de -130 581.93 €

Tenant compte des restes à réaliser révélant un besoin de financement de **-23 544.93 €**, le conseil municipal décide d'affecter les résultats 2017 au budget 2018 comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement 23 545.00 €
- Report en fonctionnement 155 043.53 €
- Report en investissement D001 -130 581.93 €
- 

### **N° 2018 - 11 ► Résultats du CA Auberge 2017 : affectation**

Après avoir examiné le compte administratif, faisant apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 60 660.20 €
- un excédent d'investissement de 25 309.11 €

Le conseil municipal décide d'affecter l'ensemble de ces résultats au budget 2018.

**N° 2018 - 12 ► Imposition taxes locales 2018 : fixation des taux communaux**

Au vu de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, le conseil municipal décide de fixer les taux ainsi :

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| ○ Taxe d'habitation        | 15.93 % |
| ○ Taxe foncière (bâti)     | 22.99 % |
| ○ Taxe foncière (non bâti) | 31.77 % |

**N° 2018 - 13 ► Budget primitif 2018 de l'auberge des deux roches**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 ainsi présenté de l'auberge des deux roches, s'équilibrant en dépenses et en recettes, sections confondues à 92 849 euros.

**N° 2018 - 14 ► Budget primitif 2018 de la commune**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2018 ainsi présenté de la commune, s'équilibrant en dépenses et en recettes, sections confondues à 963 161 euros.

Le Maire, Roger LASSARAT